



SAS d'Avocats Inter Barreaux
2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052
74102 ANNEMASSE CEDEX
Tél : 04.50.37.27.34 – Fax : 04.50.37.79.36

Vente aux enchères publiques en **UN LOT**
D'UN APPARTEMENT T1
sis à **SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160)**
2 route des Vignes – 2^{ème} étage
MISE A PRIX : 10.000 Euros

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 23 JANVIER 2026 à 15 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu.

DESIGNATION DES BIENS :

Sur la Commune de SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74),

dans un ensemble immobilier dénommé "SAINT GEORGES 1 & 2" sis 2-4-6 route des Vignes figurant au cadastre section BE n°258 et 265, à savoir :

- lot 5 : une cave
- lot 115 : un appartement T1 comprenant : un hall d'entrée et dégagement, une salle de bains avec WC et un séjour-cuisine.

La surface Loi Carrez de l'appartement est de **21,20 m²**.

Le procès-verbal de description établi le 14 avril 2025, précise que le logement est occupé par un locataire, il n'a pas été possible d'obtenir une copie du bail.

En application de l'[article L. 173-2 du Code de la construction et de l'habitation](#), dans ses dispositions issues de la [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et de l'article R. 126-24 du même code, un [arrêté du 22 décembre 2021](#) précise les mentions à faire figurer, à compter du 1er janvier 2022 en France métropolitaine, sur les annonces immobilières des biens immobiliers ne respectant pas l'obligation du premier alinéa de l'article L. 173-2, c'est-à-dire dont la classe est F ou G au sens de l'article L. 173-1-1 du même code.

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble SAINT GEORGES 1 & 2, représenté par son syndic la SAS BOUVET CARTIER IMMOBILIER, dont le siège est 16 rue de l'Helvétie à AMBILLY (74100), ayant la SAS MERMET & ASSOCIES représentée par Maître Géraldine GARDILLOU, pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé le 14 mai 2025 sous le n°25/00029.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **3.000 Euros** en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de THONON LES BAINS ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Commissaires de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) **LE LUNDI 12 JANVIER 2026 DE 11H00 A 12H00.**

Pour tous renseignements s'adresser à la SAS MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél : 04.50.84.42.43 – meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).